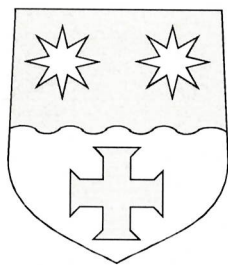


ADMINISTRATION COMMUNALE
LINTGEN



Avis

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté de Monsieur le Ministre du Travail du 9 octobre 2024 n° 3/2024/0131/181,

la **SA ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG** est autorisée à exploiter un site d'installations radioélectriques fixe à Lintgen, 73C, rue de Diekirch, numéro cadastral 505/3533, LUREF 76925 E 88058 N.

Le recours contre la susdite décision, réservé en conformité de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999, à tous les intéressés en général, devra être interjeté sous peine d'irrecevabilité par le ministère d'avoué auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 40 jours à partir d'aujourd'hui.

Lintgen, le 16 octobre 2024

Le Bourgmestre,

